

L'Agence souhaite soutenir des actions innovantes dans le champ de la promotion de la santé mentale et du développement des compétences psychosociales

CONTEXTE

La stratégie nationale de santé fixe l'ambition d'une évolution profonde des politiques de santé en dépassant les cloisonnements sectoriels, en donnant une place beaucoup plus centrale à la prévention (i.e. pour préserver le « capital santé » plutôt que soigner après la survenue de la pathologie) et en facilitant les initiatives des acteurs dans les territoires. Ce sont logiquement ces piliers qui constituent le cœur du projet régional de santé, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé¹.

Plus spécifiquement, la promotion de la santé mentale s'inscrit dans le contexte élargi de la santé publique et propose une approche différente à celui des soins, notamment en utilisant des stratégies intersectorielles et en mettant l'accent sur la protection du bien-être et des attributs de la santé mentale positive. Elle cherche en particulier à développer les conditions de vie et un environnement qui favorisent la santé mentale et à permettre aux individus d'acquérir des attitudes favorables à leur santé.

L'une des finalités en santé mentale du Projet régional de santé PRS2 2018-2022 est de faire de l'intervention précoce le fil conducteur des organisations.

Il est visé, pour le champ de la promotion et prévention, d'agir en amont des difficultés en donnant une impulsion aux programmes de développement des compétences psychosociales (CPS) et de prévention précoce.

Par ailleurs, la Stratégie nationale de santé, SNS, affirme la nécessité de soutenir, grâce à un effort collectif d'éducation pour la santé, le développement des CPS dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

Enfin, le renforcement des compétences psychosociales (CPS) constitue l'Action n°1 de la Feuille de route santé mentale et psychiatrie au niveau national.

NATURE – CHAMP ET CONTENU DE L'APPEL A INITIATIVES

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a défini les CPS en 1993 comme « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. [...] ».

¹ « Introduction : un projet régional de santé pour mobiliser les acteurs dans les territoires » Schéma régional de santé 2018-2022

Même si les compétences psychosociales sont interreliées, pour pouvoir spécifier chacune d'entre elles et la classer en fonction de sa nature, elles sont regroupées en 3 grands types - compétences sociales, compétences émotionnelles et compétences cognitives - dont chacun contient de nombreuses CPS et sous CPS (OMS, 2001, 2003). Ainsi, par exemple, l'expression des émotions et l'écoute active sont des compétences sociales, la gestion de la colère et de l'anxiété sont des compétences émotionnelles et les compétences de prise de décision et de résolution de problèmes sont des compétences cognitives.

Elles se situent à la jonction entre le champ de la promotion de la santé, celui de la prévention des problèmes de santé physique et celui de la prévention des problèmes de santé mentale, et sont reconnues aujourd'hui en tant que « déterminants de déterminants » (en anglais « causes of the causes »). En effet, il a été démontré que les interventions de développement des CPS des enfants et/ou des parents ont un impact sur le bien-être et la santé mentale positive en ce qu'elles permettent d'augmenter leur estime et leur confiance en soi, de prévenir les troubles affectifs, de réduire les problèmes de comportements et de diminuer les pratiques parentales problématiques. Elles augmentent le sentiment parental d'efficacité et améliorent les relations parent-enfant et les résultats scolaires². Elles ont donc un impact sur le stress, l'anxiété et l'ensemble des conduites à risque³.

Sachant que la petite enfance et l'enfance sont des périodes cruciales pour tenter de réduire la proportion d'enfants vulnérables et de favoriser le développement global des enfants, deux objectifs ont été fixés en promotion de la santé mentale du PRS 2018-2022 pour la région :

- **mettre en place, sur chaque département d'ici 2022, au moins un programme multi-partenarial de prévention précoce (0-3 ans) et développement des compétences parentales**
- **renforcer les programmes de type expérientiel de développement des CPS en milieu scolaire et périscolaire pour enfants de 6 à 12 ans sur la région**

Par ailleurs, sur la priorité thématique Santé des adolescents et des jeunes adultes, le PRS 2018-2022 donne comme finalité d'aider les jeunes à être pleinement acteurs de leur santé, ce en passant notamment par le renforcement de leurs compétences et habiletés. Dans ce cadre, l'Agence souhaite renforcer l'offre d'accueil, d'écoute, de prévention et d'orientation pour les jeunes âgés de 11 à 25 ans, pour leurs parents et leur entourage ; la première étape de cette démarche concerne le département du Val d'Oise.

CE QUI EST ATTENDU DES PROJETS

3.1 Programmes multi-partenariaux de prévention précoce (0-3 ans) et développement des compétences parentales :

² Barlow, Smailagic & JonesBarry, 2010 ; Sanders & Wooley, 2005 ; Kaminski & Valle, 2008

³ Hawkins, Catalano & Miller, 1992, Guillemont, Clément & Lamboy, 2013, Wilquin, Clément & Lamboy, 2013, Kersaudy-Rahib, Lydié, Clément & Lamboy, 2013.

L'objectif est de promouvoir - en offrant en fonction des besoins des familles un accompagnement ajusté - des conditions psychosociales favorisant le développement psychologique, affectif, cognitif et social de jeunes enfants (0-3 ans) d'un territoire.

Pour ce faire, il est tout d'abord nécessaire d'identifier ce qui est offert dans la communauté afin de maximiser les moyens et d'éviter de dédoubler les actions. Aussi, à partir d'une approche globale, doivent être identifiés les ressources disponibles sur le territoire (interventions des professionnels, travail en réseau, activités associatives, soutien familial et social...) et les problèmes auxquels sont confrontées les familles qui y habitent. Le programme vient alors appuyer, rehausser et renforcer les interventions en bâtissant sur ce qui existe déjà et ce qui fonctionne. Une séquence d'actions est ainsi élaborée en fonction des périodes de sensibilité du cerveau de l'enfant et des défis qui attendent les parents aux différents âges, de la période prénatale jusqu'à l'entrée en maternelle.

Après cette phase diagnostique, le cœur de l'action développée par le programme est constitué d'un plan soutenu de visites à domicile assurées par des personnels formés (infirmières, éducatrices jeunes enfants, psychologues...) et permettant de :

- a) renforcer les comportements positifs pour la santé de la famille, notamment autour des soins adaptés à l'enfant, du développement personnel de la mère, du renforcement des liens familiaux solides et des appuis au niveau social
- b) apporter aux parents des informations pour mieux comprendre l'influence de certains comportements sur leur propre santé et sur la santé et le développement de leurs enfants
- c) établir ou renforcer des liens avec les structures ressources locales comme la PMI, les services de santé et les organismes sociaux.

Ces visites, auxquelles les parents adhèrent volontairement, sont structurées et se basent sur la qualité du lien construit entre visiteuses et familles.

Les conditions de réussite du programme incluent d'une part, la participation communautaire à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'action et, d'autre part, le renforcement du réseau professionnel sur la base d'une mobilisation des principaux partenaires sanitaires, éducatifs et sociaux afin de travailler la complémentarité et la cohérence des diverses interventions dont bénéficient par ailleurs les familles.

3.2 Programmes de type expérientiel de développement des CPS en milieu scolaire et périscolaire pour enfants de 6 à 12 ans

Les actions jugées efficaces se basent sur des programmes validés, s'inscrivent dans la durée, se déroulent dans un climat positif et bienveillant en cohérence avec l'environnement de l'enfant (scolaire, familiale, communautaire...)

Les interventions visent l'ancrage des acquis dans la vie quotidienne. Il s'agit fréquemment d'ateliers courts, réalisés selon une fréquence régulière, comportant des séances participatives qui reposent sur des échanges, des mises en situation, des jeux de rôles et/ou des exercices pratiques à l'aide d'outils ludiques et de techniques d'animation individuelles et collectives.

La durée des actions jugées efficaces est d'environ 10 heures sur une année. Elles peuvent être développées en milieu périscolaire ou scolaire (en partenariat ou, de préférence, en co-animation avec l'Education nationale). Une des conditions de réussite de ces actions est la formation préalable des professionnels aux CPS.

3.3 Renforcement de l'offre d'accueil, d'écoute, de prévention et d'orientation pour les jeunes âgés de 11 à 25 ans, pour leurs parents et leur entourage dans le département du Val d'Oise

Assurée par des professionnels expérimentés sur la thématique adolescence (infirmier, psychologue, éducateur, travailleur social...) cette fonction d'accueil propose des actions collectives et individuelles de promotion et prévention de la santé visant, notamment à partir d'actions d'écoute active et de renforcement des CPS, à améliorer le bien-être des adolescents et des jeunes adultes. Le renforcement de la capacité d'agir des jeunes est particulièrement ciblé, ce avec des actions réalisées à partir de leurs besoins, ressources et savoirs, dans une perspective d'empowerment individuel et collectif et d'enracinement des acquis dans la vie quotidienne.

PRINCIPES D'INTERVENTION

Vous trouverez le détail de ces principes dans le guide de l'intervention en prévention et promotion de la santé publié sur le site de l'Agence (<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/guide-dintervention-en-prevention-et-promotion-de-la-sante-lintention-des-partenaires>)

En outre, un dossier « Les compétences psychosociales des enfants et jeunes ados (3-15 ans)⁴ » a été mis en ligne le 28 mai 2018 par promosanté Ile de France (<https://www.promosante-idf.fr/les-competences-psychosociales-des-enfants-et-jeunes-ados-3-15-ans>). Ce dossier s'adresse aux professionnels de la promotion de la santé mentale afin d'approfondir leurs connaissances et leur donner des ressources utiles au montage d'un projet.

⁴<https://www.promosante-idf.fr/les-competences-psychosociales-des-enfants-et-jeunes-ados-3-15-ans>